



Comunidad de Bardenas Reales de Navarra

L'UTILISATION DE DRONES PAR LES BARDENAS

- L'utilisation du DRON sur le territoire de Bardenas est soumise à la fourniture par le demandeur des autorisations pertinentes énoncées dans le décret royal 1036/2017, du 15 décembre, qui régit l'utilisation civile des aéronefs pilotés à distance. Par conséquent, l'opérateur de vol DRON doit présenter le permis de **l'Agence de sécurité aérienne de l'État (AESA)**, en tant qu'organisme chargé d'autoriser l'opérateur à exercer l'activité correspondante (loi 18/2004), qui déterminera les exigences et les limitations techniques pour autoriser l'exploitation d'aéronefs civils pilotés à distance.
- **C'est une zone réservée aux vols.** Au centre de Bardenas, il y a un champ de tir de l'armée de l'air. En ce qui concerne son activité, **cela signifie que pour survoler la zone d'approche du stand de tir, il faut demander une autorisation pour cette activité, car elle se trouve dans la zone d'accès restreint pour les vols** (de tout type), qu'il s'agisse d'hélicoptères, d'avions légers, d'avions DRON, d'aéromodèles ou de tout aéronef survolant la zone de restriction (LED 50), car il peut y avoir une collision avec l'aéronef qui survole pour l'exercice de tir.
- Pour cette raison, il est indispensable d'obtenir l'autorisation de l'Armée de l'air espagnole, en envoyant un courrier électronique à esp_aoc_aerial_works@mde.es (téléphone 915 387 650), **au moins 10 jours civils à l'avance, en envoyant au format Word ou Pdf (jamais comme lien de téléchargement), uniquement les informations détaillées ci-dessous**, en évitant toute autre information qui ne soit pas strictement nécessaire et requise :
 - Type d'acquisition d'images (oblique, film, vidéo, etc...) ou nature de la saisie des données par les capteurs.
 - Graphique de la zone de vol (capture d'écran Google Earth valide), où sera dessiné le point où le vol aura lieu ou sa trajectoire.
 - Zones de travail, aussi détaillées que possible et indiquant la feuille de carte nationale à l'échelle 1:50 000.
 - Il faut indiquer où les originaux seront classés. La vente ultérieure du support original des images ou des données capturées (négatifs, master...) n'exonérera pas la société de la responsabilité des images obtenues.
 - Les coordonnées des vols sont indiquées, soit le point de décollage, soit les différents points de la trajectoire à suivre dans le vol. Dans le cas d'une zone polygonale, les coordonnées correspondant aux sommets de la zone sont indiquées.
 - Modèle et numéro de série de l'appareil qui sera utilisé pour les vols.
 - Date du vol.
- De même, les responsables du vol devront contacter la caserne de Bardenas, au moins 24 heures avant le début du vol, afin de connaître les mesures de sécurité à prendre pendant le travail de terrain à Bardenas et de confirmer les horaires des vols précédents. De même, le responsable du vol doit contacter, selon la procédure standard, avant le décollage, l'un des



Comunidad de Bardenas Reales de Navarra

numéros suivants pour l'autorisation de décollage : 948 83 00 33 poste 4906 ; en l'absence de contact : poste 4934. Une autorisation expresse sera requise avant le décollage.

- **Affections de la faune.** Les Bardenas Reales, comme vous le savez, sont un parc naturel et une réserve de biosphère où vivent de nombreuses espèces protégées. Bien que la faune soit habituée aux vols en avion, le DRON est quelque chose de tout à fait différent. Il vole très bas, lentement, s'arrête, s'approche, certaines espèces les attaquent (les hélices leur causent souvent de graves blessures), son bruit rappelle le bourdonnement d'un essaim d'abeilles... Tout ceci a un effet sur la faune, dont la conservation est une priorité dans une zone protégée. C'est pourquoi, une fois obtenue l'autorisation de survoler la zone, avec le champ d'application et les limitations correspondantes, le responsable du vol devra spécifier à la Communauté des Bardenas les itinéraires de vol précis qui garantissent l'absence d'effets sur la faune. En général, les vols ne seront autorisés qu'au-dessus de la zone militaire, sans dépasser la route d'enceinte et en évitant de s'approcher des zones montagneuses, des falaises ou des grands ravins.
- **Monument naturel:** Castildetierra est protégée comme monument naturel, ce qui signifie que toute activité de tournage par DRON doit toujours être réalisée à une distance d'au moins 50 m de l'esplanade en face, car en aucun cas il n'est autorisé de survoler la cheminée de fée ou le ravin environnant.